

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_019 - ADMINISTRATION GENERALE REFACTURATION DES AMENAGEMENTS REALISES AU SEIN DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE DE CHAROLLES

Soucieuse de répondre à la problématique des déserts médicaux, la Communauté de communes Le Grand Charolais (auparavant, Communauté de communes du Charolais) a financé la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé à Charolles (71120).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, celle-ci est louée à la SISA MSP de l'Arconce qui compte de nombreux praticiens proposant une large palette de spécialités (médecine générale, dentisterie, orthophonie, psychologie, ostéopathie, etc..).

Courant 2022, la société occupante a sollicité la Communauté pour la création d'un cabinet supplémentaire dans ces locaux. Eu égard à l'opportunité d'accueillir un nouveau praticien, il a été procédé en février à l'aménagement du hall d'accueil pour en permettre la création.

La SISA a souhaité privilégier la prise en charge des travaux plutôt que soit procédé à une révision du loyer dû.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de refacturer le montant de l'opération (6100 € HT) au locataire (SISA MSP de l'Arconce) qui en bénéficie désormais.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018, portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est propriétaire d'une maison de santé pluridisciplinaire située au 16 rue des Provins à Charolles (71120),

Considérant la réalisation d'aménagements (création d'un cabinet supplémentaire) au sein de ces locaux qui permettront l'accueil d'un nouveau praticien,

Considérant que ces derniers relèvent en principe de la société locataire (SISA MSP de l'Arconce) et qu'ils lui bénéficient directement,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Considérant les justificatifs des coûts liés à l'opération joints en annexe,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Après interventions du Président Gérald GORDAT, Jean-Marc NESME et Pierre BERTHIER

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote

DÉCIDE

**- d'approuver la refacturation du coût (6100 € HT) de l'aménagement d'un
cabinet supplémentaire au sein de la maison de santé pluridisciplinaire à
l'occupant (SISA MSP de l'Arconce),**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des
démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer
l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 57	Votants : 67

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Délégués ne prenant pas part au vote :

Patrice MAILLY

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais